



PETITE ENFANCE > 2020-2023

SCHÉMA INTERCOMMUNAL D'ORIENTATIONS

" ÉQUILIBRE ÉQUITÉ ET ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE EN MATIÈRE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE "

La terre, la mer, l'avenir en commun

    saintbrieuc-armor-agglo.fr



**SAINT
BRIEUC
ARMOR**
AGGLOMÉRATION

BINIC-ÉTABLES-SUR-MER // HILLION // LA HARMOYE // LA MÉAUGON // LANFAINS // LANGUEUX
LANTIC // LE BODÉO // LE FËIL // LE LESLAY // LE VIEUX-BOURG // PLAINE-HAUTE // PLAINTTEL
PLÉDRAN // PLÉRIN // PLÆUC-L'HERMITAGE // PLOUFRAGAN // PLOURHAN // PORDIC // QUINTIN
SAINT-BIHY // SAINT-BRANDAN // SAINT-BRIEUC // SAINT-CARREUC // SAINT-DONAN // SAINT-GILDAS
SAINT-JULIEN // SAINT-QUAY-PORTRIEUX // TRÉGUEUX // TRÉMUSON // TRÉVENEUC // YFFINIAC



GLOSSAIRE

Schéma Intercommunal d'Orientations Petite Enfance

ADFAAM 22 : Association Départementale des Familles d'Accueil et des Assistants Maternels

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CAP'AJE : Conseil et Accompagnement des Parents pour l'Accueil du Jeune Enfant

CD : Conseil Départemental

CEJ : Contrat Enfance Jeunesse

CMG : Complément Mode de Garde

COG : Convention d'Objectifs et de Gestion entre la CNAF et l'ETAT (Echelle Nationale)

CTG : Convention Territoriale Globale

DAJE : Dispositif d'accueil du jeune enfant (conventionnement CAF/SBAA- informations collectives des familles)

EAJE : Etablissement d'Accueil du jeune enfant (toute structure collective petite enfance)

FEPEM : Fédération des particuliers employeurs

IPERIA : IPERIA l'Institut est l'acteur principal de la professionnalisation des emplois de la famille

LAEP : Lieu d'Accueil Enfants Parents

MAM : Maison des Assistants Maternels. Regroupement de plusieurs assistants maternels dans un même lieu. Chaque assistant maternel conserve ses contrats de travail en propre avec son ou ses employeurs mais le lieu d'accueil est collectif

MDD : Maison du Département

MICRO CRECHE : Structure privée de 10 places + 10% maximum

MULTI ACCUEIL : Structure collective privée ou publique accueillant les enfants de 0 à 3 ans révolus et qui propose de l'accueil régulier et de l'accueil occasionnel. Les multi-accueils regroupent les crèches, les crèches familiales, les haltes garderie

OCDE : Organisation de coopération et de développement économique

RPAM : Relais Parents Assistants Maternels

SIOPE : Schéma Intercommunal d'Orientations Petite Enfance

STSF : Schéma Territorial des Services aux Familles (échelle départementale)

SISP : Service Insertion Sociale et Professionnelle



FAMILLES - ENFANCE – PARENTALITÉ
ACCUEIL COLLECTIF & INDIVIDUEL
ACCOMPAGNER - SOUTENIR - PROTÉGER





AGIR SOLIDAIREMENT

POUR LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANT.E.S



PRÉAMBULE

Saint-Brieuc Armor Agglomération renouvelle son Schéma Intercommunal d'Orientations Petite Enfance pour une durée de 4 ans. Il est le fruit d'un travail de concertation avec la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil Départemental représenté par la Protection Maternelle et Infantile et les 32 communes du territoire dans le cadre du comité de pilotage Petite Enfance.

Le programme d'actions proposé pour la période 2020-2023 est issu d'une première phase de diagnostic réalisé entre octobre et décembre 2018 puis d'une phase de co-construction des enjeux et du plan d'actions.

Le Schéma Intercommunal d'Orientations Petite Enfance s'inscrit dans le cadre des orientations du schéma territorial des services aux familles dont les objectifs d'intérêt général sont de :

- favoriser la coopération et la coordination de tous les acteurs,
- diversifier les modes de garde,
- travailler sur la complémentarité des modes d'accueil, individuel et collectif.

SOURCES : Les données du présent document proviennent du cabinet TMO Régions (étude réalisée entre octobre et décembre 2018), de la Caisse d'Allocations Familiales, du Conseil Départemental, de l'INSEE et de Saint Brieuc Armor Agglomération. Version complète du diagnostic TMO Régions sur demande.

PETITE ENFANCE CHIFFRES CLÉS DE SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Données démographiques

- 151 517 habitants en 2016 soit 25 % de la population des Côtes d'Armor et territoire le plus urbanisé.
- 6 % de la population ont moins de 6 ans. (9 380 enfants).
- 47 % des 0-6 ans ont moins de 3 ans. (4 460 enfants).
- Entre 2009 et 2015, le nombre de naissances a baissé de 8 %.
- Naissances : 1 398 en 2017 et 1 416 en 2018.
- Plus 1,28 % de naissances entre 2017 et 2018, avec une augmentation de 28 % dans les secteurs de Quintin et Plœuc-L'Hermitage.
- Près d'un tiers des naissances dans la commune de Saint-Brieuc.
- Un solde naturel négatif sur l'agglomération de Saint-Brieuc (-0,1 %) bien que légèrement inférieur aux Côtes-d'Armor (-0,13 %).
- Un indice conjoncturel fécondité départemental (le nombre moyen d'enfants mis au monde par les femmes au cours d'une année donnée) de 1,98 enfant : c'est supérieur au taux régional (1,86) et national (1,92), INSEE 2016.
- L'âge moyen au premier enfant est de 30,7 ans en Bretagne, INSEE 2016.
- 61 % de familles sur l'agglomération dont un quart de familles monoparentales - 25 % de ces mono parents ont moins de 30 ans, CAF 2017.
- 31 % des familles monoparentales sont bénéficiaires du RSA : elles sont majoritairement présentes sur Saint-Brieuc (une famille monoparentale sur deux bénéficiaire du RSA) puis Ploufragan, Plérin et Plédran, CAF 2017.

L'offre d'accueil à destination des 0-3 ans sur le territoire

- 2 749 places théoriques d'accueil pour les moins de 3 ans, accueil collectif et accueil individuel confondus (une place pouvant accueillir plusieurs enfants).
- 2 358 enfants de moins de 3 ans susceptibles de bénéficier d'un mode d'accueil.

Accueil individuel (2017)

- 1 027 assistants maternels agréés dont 842 en activité.
- 2 047 places potentielles d'accueil dont 29 en garde à domicile.
- 2 399 enfants accueillis.

Une baisse de 19 % des agréments en 3 ans. Une pyramide des âges qui ne laisse pas apparaître de signaux alarmants (58 % ont moins de 50 ans). *Cependant, il faut appréhender l'accueil individuel non plus par commune mais par secteur géographique.*

Accueil collectif (2017)

- 20 équipements d'accueil collectif,
- 702 places,
- 1 568 enfants inscrits,
- 14,9 places en collectif pour 100 enfants de moins de 3 ans.

27 places en école maternelle pour 100 enfants âgés de deux ans (contre 12 en France).

Les projets en cours de réalisation à l'horizon 2019-2020

- 1 micro-crèche privée zone Eleusis (+ 10 places), portée par la Mutualité Française
- 1 micro-crèche privée zone de Keribet (+ 10 places), portée par le groupe Expansion.





2020-2023

Schéma Intercommunal d'Orientations Petite Enfance

Ce schéma s'inscrit au regard d'orientations nationales et territoriales :

Données nationales de cadrage

« La France est l'un des pays qui investit le plus dans les structures formelles d'accueil et d'éducation du jeune enfant ». Cela se caractérise par une offre importante et diversifiée de solutions d'accueil collectif (multi-accueils, crèches familiales, crèches d'entreprise, accueil périscolaire, ALSH, etc.) et individuel (assistants maternels, gardes à domicile, etc.). Etude OCDE 2015.

Un rapport de 2018 du Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age sur l'accueil des enfants de moins de 3 ans démontre néanmoins que le développement de l'offre semble ralentir ces dernières années. Les résultats observés durant la période 2013-2017 pointent ainsi un ralentissement fort de créations de places. Cela peut en partie être lié à une diminution progressive du nombre de naissances au cours de ces dix dernières années, après un pic des naissances observé en 2010.

Cette même étude indique également que les modes de garde demeurent une préoccupation de la majorité des familles puisque « que ce soit à titre principal, secondaire ou de manière très occasionnelle, 63% des enfants ont recours à un mode d'accueil formel : 30 % des enfants de moins de 3 ans sont confiés au moins une fois dans la semaine à un assistant maternel, 23 % à une crèche (EAJE), 8 % à l'école, 2 % à une garde à domicile, mais sur des durées très variables ». Or, d'après la Lettre de l'Observatoire national de la petite enfance parue en octobre 2018, l'offre potentielle nationale en 2016 était de 58 places pour 100 enfants âgés de moins de 3 ans.

La Convention d'Objectifs et de Gestion 2018-2022

Elle est signée entre la CNAF et l'Etat, reconnaît que les objectifs quantitatifs n'ont pas été atteints notamment dans les territoires les moins favorisés.

Elle prévoit donc « de pérenniser l'offre d'accueil collective existante et de poursuivre le rééquilibrage territorial de l'offre, tout en améliorant la réponse aux besoins des parents et la qualité des modes de prise en charge des enfants dans leur diversité ». Cet objectif va se traduire notamment par la création d'au moins 30.000 places en EAJE, dont "une part significative" dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

La Convention d'Objectif et de Gestion prévoit également de favoriser l'accueil en collectivité des enfants issus de familles pauvres et des enfants en situation de handicap, de promouvoir l'accueil individuel auprès des parents et d'enrichir l'offre en faveur des assistants maternels (afin de mieux valoriser les projets d'accueil et les crèches familiales), de faciliter la recherche d'un mode de garde et la mise en relation des professionnels avec les parents.





Bilan synthétique

Schéma Intercommunal d'Orientations Petite Enfance 2015-2019

Le Plan Pauvreté

Plusieurs de ces orientations figurent dans le Plan Pauvreté présenté le 13 septembre 2018 et dont la contractualisation Etat-Département a été officialisée mi-mars 2019. En Bretagne, 15 chantiers prioritaires sont identifiés dont deux ciblent particulièrement la Petite Enfance : le développement de l'offre d'accueil du jeune enfant et de la mixité sociale, un plan de formation des professionnels de la petite enfance en lien avec l'Education Nationale. Le Département des Côtes d'Armor fait partie des collectivités volontaires pour la mise en œuvre du plan dès 2019.

Le nouveau schéma territorial des services aux familles

Il est piloté par la Caisse d'Allocations Familiales avec l'ensemble des partenaires départementaux et l'Association des Maires de France et réaffirme les orientations Petite Enfance pour 4 ans avec comme enjeux :

- Adapter l'offre des besoins des territoires
- Développer la qualité des services
- Lever les freins d'accès aux services pour les publics en situation de fragilité.

- Une **augmentation de places en accueil collectif** (+50 places soit $\nearrow$ 8.1% entre 2015 et 2018) avec un territoire qui intéresse les porteurs de projet
- **30 places ouvertes aux familles** sur les 32 communes, avec la prise de compétence des EAJE (*Établissements d'Accueil des Jeunes Enfants*) de Quintin et de Binic-Étables-sur-Mer.
- Un **territoire dynamique** avec des développements de Maison d'Accueil d'Assistants Maternels (+ 4 : Hillion, Plaine-Haute, Plédran et Saint-Brieuc soit 40 places supplémentaires).
- Un Relais Parents Assistants Maternels de **proximité**, avec **7 antennes** bien identifiées sur le territoire.
- Des professionnels de l'accueil individuel qui se mobilisent sur la **formation continue** pour proposer un **accueil de qualité aux familles**, mais que nous devons accompagner sur les nouveaux besoins des parents (contrats plus courts, modes de garde diversifiés,...).
- Un **partenariat Petite Enfance** bien ancré sur le territoire avec le Conseil Départemental, la CAF, les communes aussi bien sur la partie « réflexion » que sur la partie « réalisation », mais qui doit être conforté dans les années à venir pour simplifier le parcours des familles (ex : Guichet unique Petite Enfance, Commission d'attribution des places harmonisée, ouverture de toutes les places en EAJE à l'ensemble des habitants du territoire,...).
- La **question de l'atypie et de l'insertion** qui doivent faire l'objet de solutions plus dynamiques / un travail à mener en lien avec la Convention Territoriale Globale sur ces sujets.



DIAGNOSTIC ACCUEIL DU JEUNE ENFANT BESOIN, OFFRE ET PROSPECTIVE

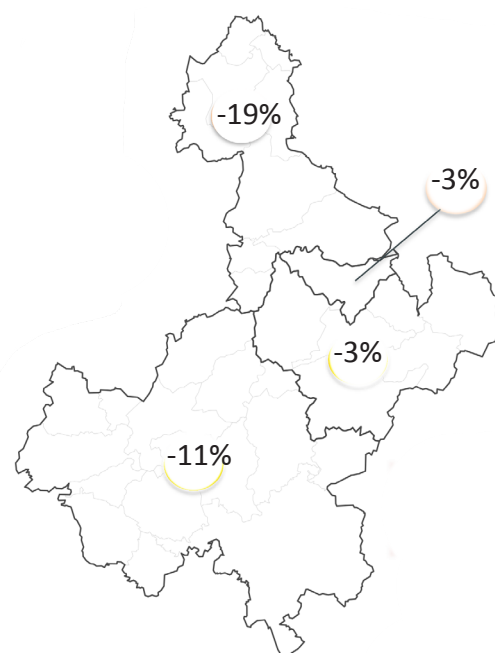
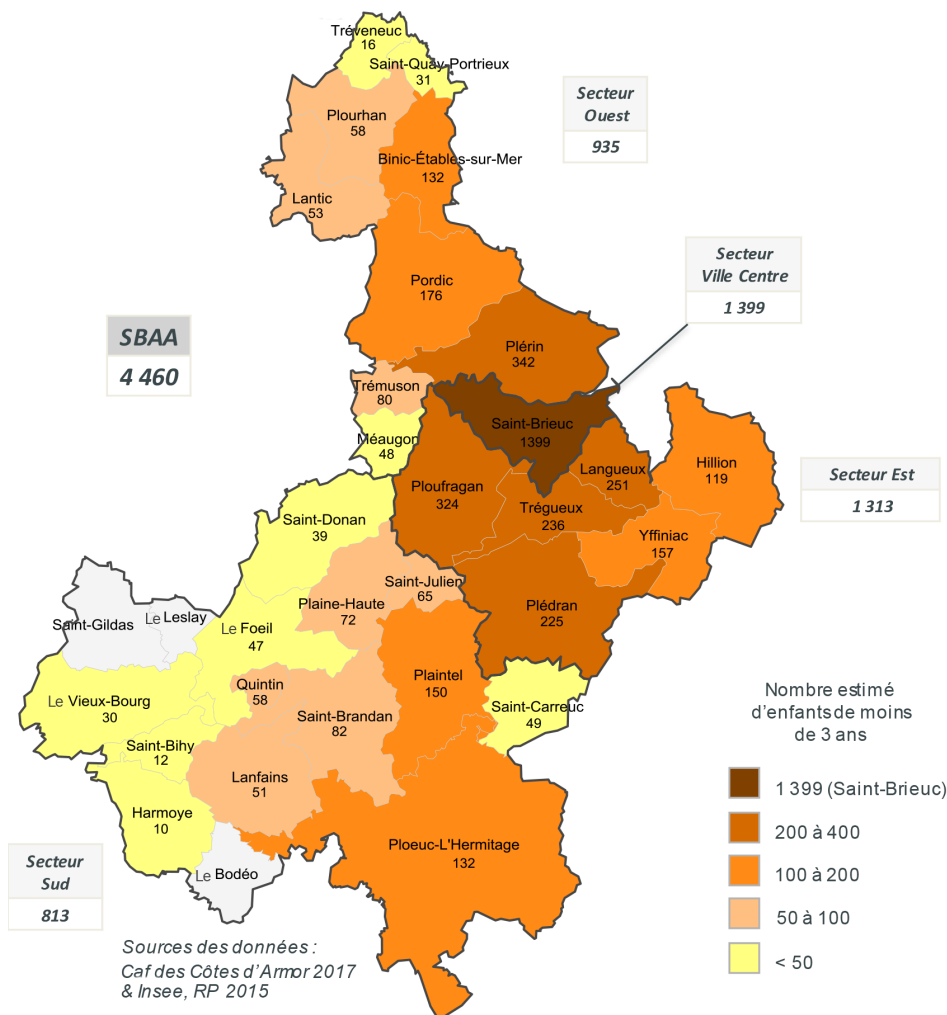
1- LES BESOINS D'ACCUEIL

1-1 : En synthèse : les besoins d'accueil

La première étape du diagnostic consiste à dénombrer l'effectif total des moins de 3 ans résidant sur le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération. Pour ce faire, les données de l'Insee et de la CAF des Côtes d'Armor ont été mobilisées.

On estime alors à 4 460 le nombre d'enfants de moins de 3 ans résidant sur le territoire en 2017.

31 % vivent sur la ville de Saint-Brieuc, 29 % sur le secteur de Ploufragan et par conséquent, 40 % sur le reste du territoire. Sur l'ensemble de l'Agglomération, cette population enregistre une tendance à la baisse depuis 2009 (-8 % entre 2009 et 2015). Cette baisse est observée sur l'ensemble du territoire mais de manière très marquée sur le secteur de Plérin (-19 %) et Plaintel (-11 %).



1-2 : La seconde étape vise à estimer au mieux le nombre d'enfants de moins de 3 ans qui ont besoin d'être pris en charge.

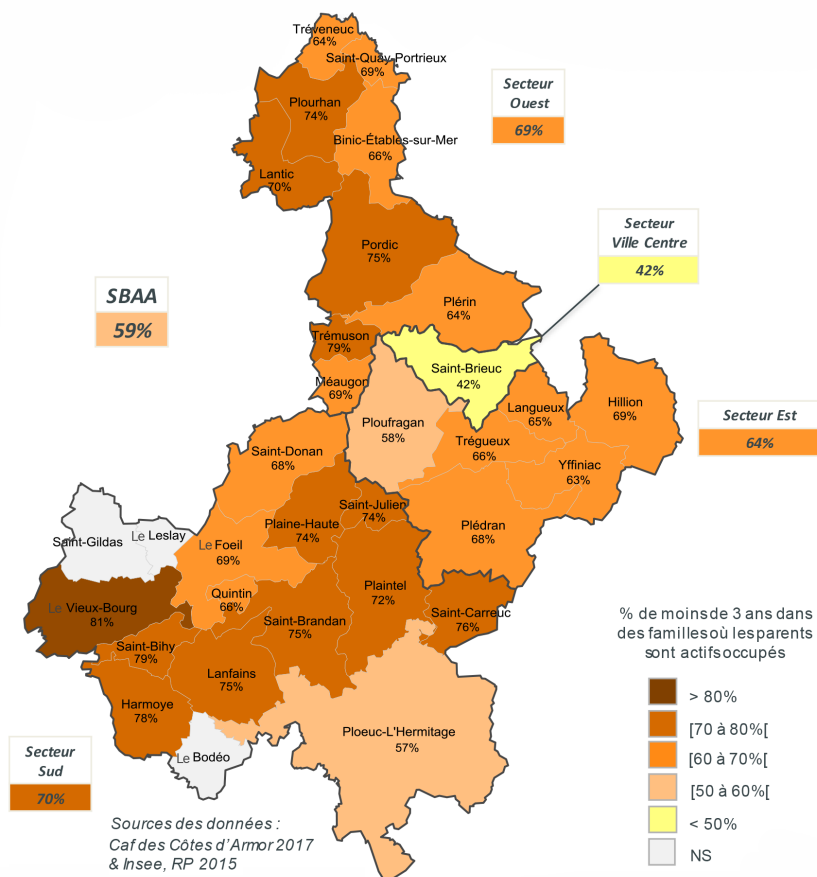
La scolarisation des 2 ans

Ainsi, certains enfants sont scolarisés lorsqu'ils sont âgés de 2 ans et n'ont conséquemment plus besoin d'être accueillis, du moins de manière régulière. On estime à 27 % le taux de scolarisation des enfants de 2 ans sur l'agglomération de Saint-Brieuc. La scolarisation dès 2 ans est en baisse significative puisque l'on est passé de 534 enfants scolarisés en 2014 contre 312 en 2018 sur SBAA (-71 %).

La répartition des enfants de moins de 3 ans par type de familles

Parmi les jeunes enfants qui ne sont pas encore scolarisés, tous n'ont pas besoin d'être pris en charge par un mode d'accueil. En effet, certaines familles souhaitent s'occuper elles-mêmes de la garde de leur enfant : près de 37 % seraient dans ce cas d'après une enquête TMO menée pour le compte de la CNAF en 2018.

L'activité (ou la non-activité) d'au moins l'un des parents conditionne largement les modes d'accueil souhaités et le niveau de besoin sur un territoire. Dans 59 % des cas, les moins de 3 ans appartiennent à des familles où le ou les deux parents sont actifs occupés, profil de familles pour lesquels les besoins d'accueil réguliers sont élevés. Mais des différences notables s'observent selon les communes et notamment sur Saint-Brieuc où seulement 42 % des enfants de moins de 3 ans vivent dans des familles actives occupées. La zone de Plaintel arrive au contraire en tête avec 70 % des familles avec jeunes enfants en activité.



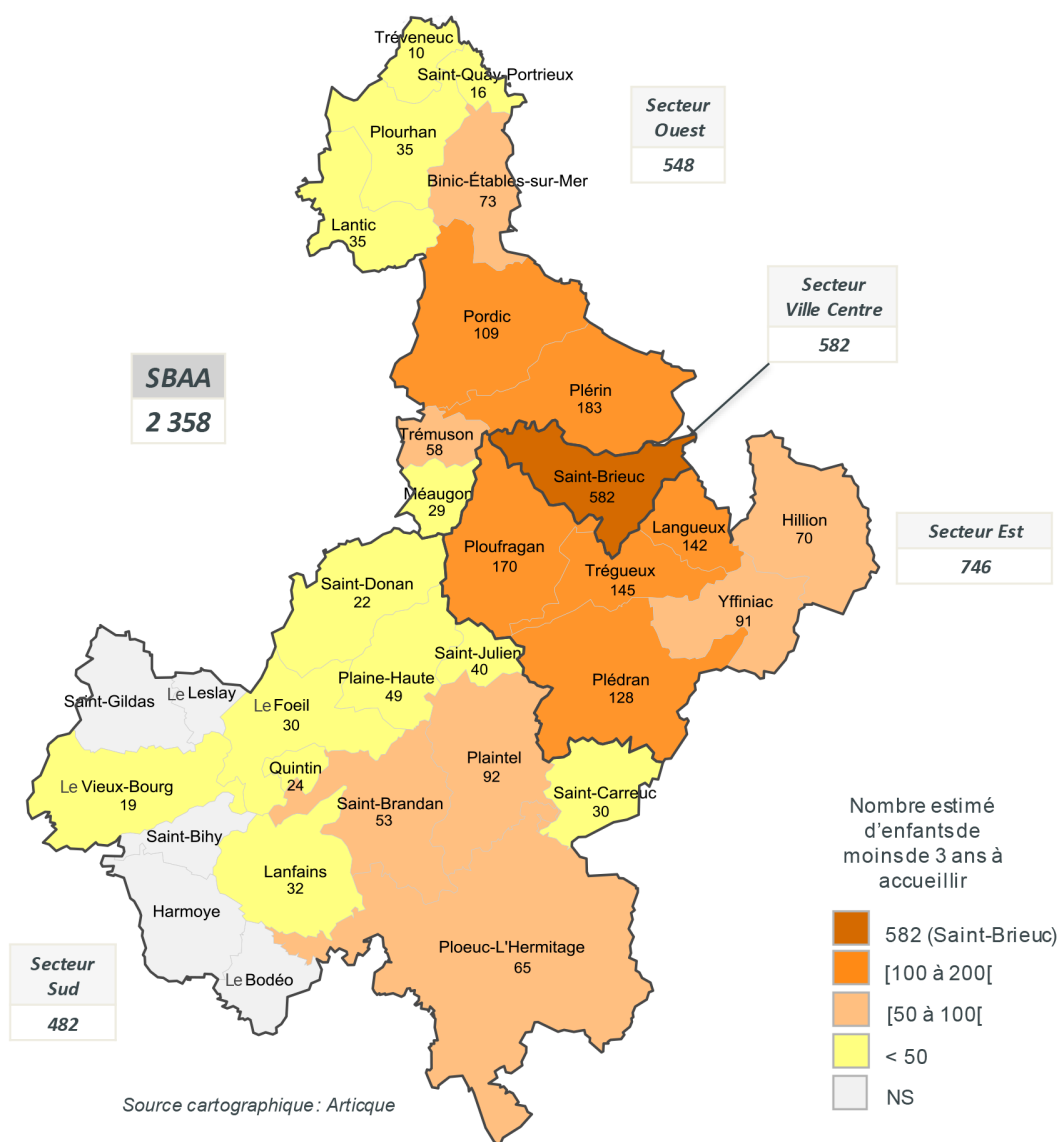


1-3 : La dernière étape vise à estimer le besoin d'accueil régulier du jeune enfant, territorialisé sur la carte ci-dessous.

Au final : 2 358 enfants de 0 à 3 ans seraient susceptibles de relever de la garde régulière sur le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération sur les 4 460 enfants recensés (53 %).

Ils seraient 582 sur la ville de Saint Brieuc soient 25 % du volume total et 746 sur le secteur de Ploufragan soit 30 %.

Les besoins d'accueil estimés ici correspondent, au volume théorique d'enfants résidents pour lesquels la commune doit être en mesure de proposer une solution d'accueil.

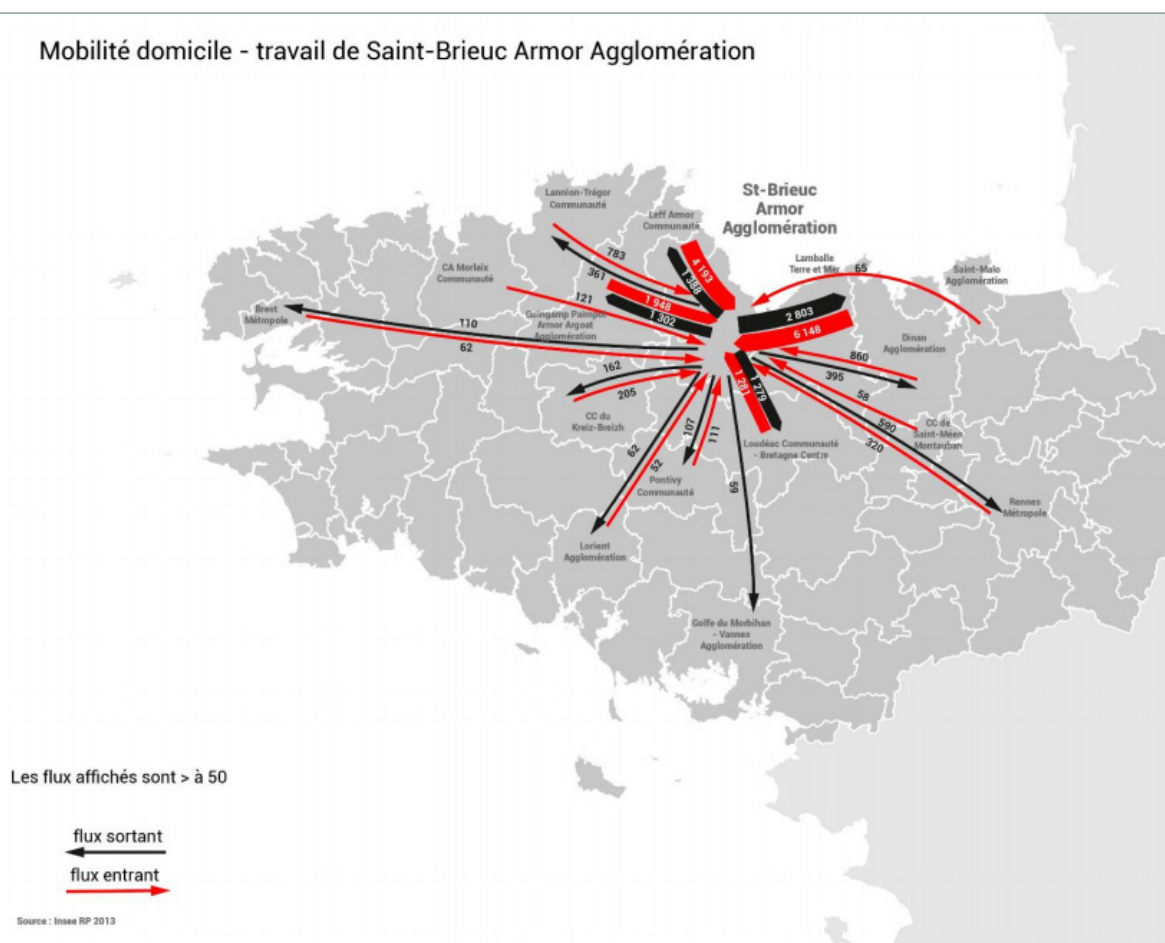


Estimation du nombre d'enfants de moins de 3 ans susceptibles de relever de la garde régulière sur Saint-Brieuc Armor Agglomération

Paramètre	Millésime des données	Nombre d'enfants	
ÉTAPE 1 : Nombre d'enfants résidant sur le territoire	2017 (estimation)	4 460	
ÉTAPE 2 : Prise en compte de la scolarisation des enfants âgés de 2 ans - 399 enfants	2017	1 514	1 ^{ère} déduction
ÉTAPE 3 : Prise en compte des enfants ayant un besoin d'accueil régulier			2 ^{ème} déduction
3.1 Répartition des enfants par type de familles - 59% des enfants vivent dans des familles monoparentales actives et biparentales actives où les besoins d'accueil sont forts	2017 2015		
3.2 Application des ratios de besoins d'accueil à chaque type de familles	2018	2 358	
			Amputation globale des effectifs de - 47% soit - 2 102 enfants

Cela étant, les phénomènes de mobilité et notamment les déplacements domicile-travail peuvent impacter la localisation des besoins.

Mobilité domicile - travail de Saint-Brieuc Armor Agglomération



En conclusion

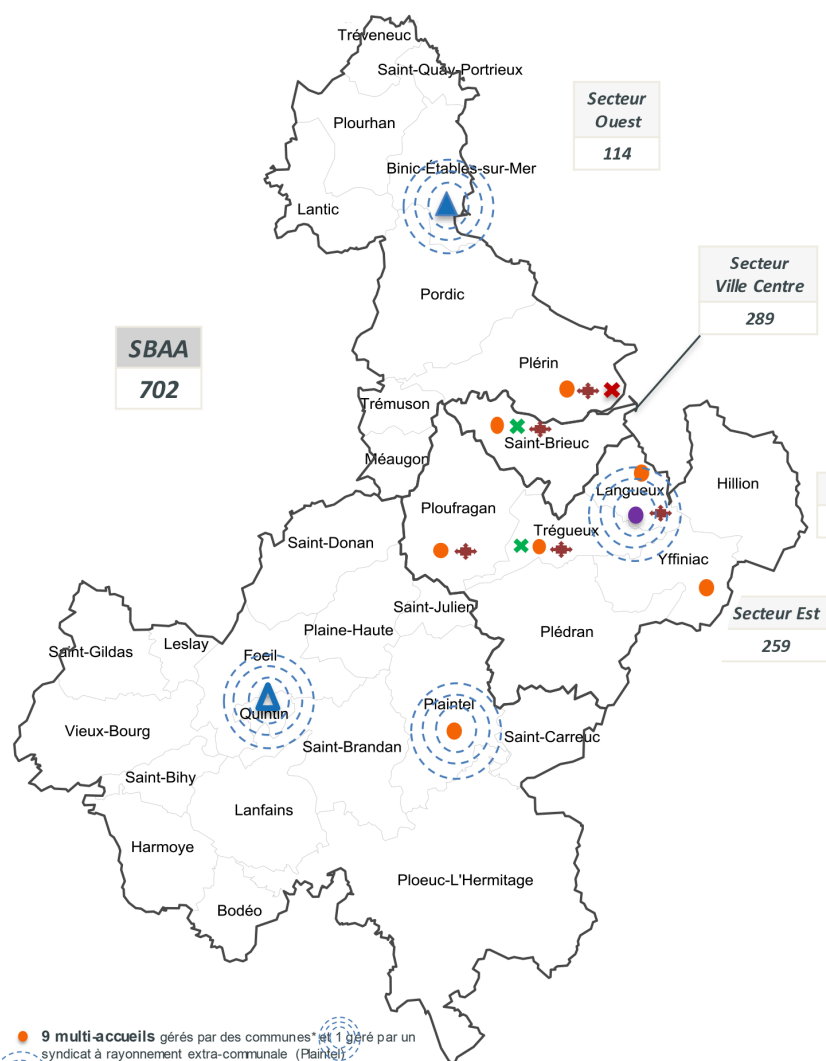
Saint-Brieuc Armor Agglomération doit en ce sens être considérée comme un bassin de vie en mouvement où les besoins d'accueil du jeune enfant doivent être appréhendés à cette échelle territoriale, voire plus large en raison de la régionalisation de la mobilité des actifs.

2- L'OFFRE D'ACCUEIL

2-1 : L'accueil collectif

En face des besoins, les structures d'accueil collectif, familial ou privé disposent de plus de 700 places.

On dénombre sur le territoire neuf multi-accueils, cinq services d'accueil familial, une crèche privée, deux micro-crèches, deux haltes-garderies et une classe passerelle.



Source des données : Caf des Côtes d'Armor 2017
Source cartographique : Artique

Saint-Brieuc Armor Agglomération compte 14,9 places en EAJE pour 100 enfants de moins de 3 ans

Ce résultat est légèrement inférieur à la moyenne nationale qui s'élève à 16,1 places pour 100 enfants, et nettement au dessus de la moyenne départementale qui est de 7,8.

On dénote des écarts sensibles entre communes : Langueux et Trégueux ont ainsi la particularité de proposer plus de 30 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. Les disparités révélées entre les secteurs sont également importantes, puisque la zone de Plaintel ne dispose que de 4,9 places pour 100 enfants de moins de 3 ans.

Les places comptabilisées ne correspondent pas à la capacité d'accueil réelle du dispositif dans le sens où elles permettent d'accueillir en moyenne plus d'un enfant. Aussi convient-il de raisonner sur le nombre d'enfants accueillis par place.

Coût de l'accueil en équipement collectif : (exemple source caf.fr simulateur)

Etablissement conventionné avec la Caisse d'allocations Familiales (PSU) : coût horaire moyen entre 0,63 € et 1,45 €. Reste à charge moyen pour les familles entre 100 € et 232 € par mois pour 40h/semaine

Micro-crèche Complément Mode de Garde (CMG) : coût horaire moyen 8 €. Reste à charge moyen pour les familles entre 425 € et 543 € par mois pour 40h/semaine.

Les structures collectives de l'Agglomération ont accueilli 1.568 enfants en 2017.

Les projets en cours de réalisation à l'horizon 2019-2020

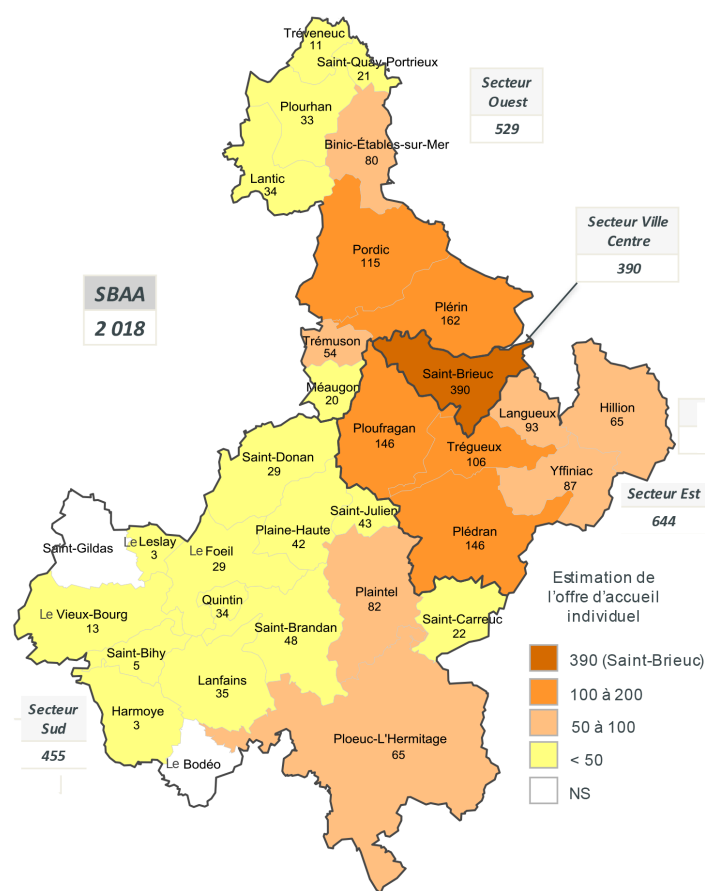
- 1 micro-crèche privée zone Eleusis (+ 10 places), portée par la Mutualité Française
- 1 micro-crèche privée zone de Keribet (+ 10 places), portée par le groupe Expansion.

2-2 : L'accueil individuel

L'Agglomération compte par ailleurs **1 027 assistants maternels agréés en 2 017 pour 2 047 places théoriques dédiées aux moins de 3 ans**. Le nombre d'assistants maternels a sensiblement diminué depuis 2014, sans que cela soit pour autant alarmant au vu des tranches d'âges des professionnels : **58 % ont moins de 50 ans**. Cette diminution peut s'expliquer par deux hypothèses : des départs à la retraite non remplacés (surtout secteurs Plaintel et Plérin) et une demande de garde insuffisante sur le territoire (surtout secteurs Saint-Brieuc et Ploufragan).

Par ailleurs, on dénombre **1 712 enfants de moins de 3 ans ayant bénéficiés du CMG (Complément Mode de Garde) assistants maternels** soit 38 % des enfants de moins de 3 ans, résultat généralement observé sur des territoires comparables. Autour de ce résultat générique s'observe des variations non négligeables entre communes.

Ainsi sur Saint-Brieuc, la proportion d'enfants bénéficiaires du CMG s'établit à 19 %, deux fois moins que la moyenne de l'Agglomération, résultat à mettre en lien avec l'importance de l'offre collective sur ce secteur. Les communes de Plérin, Plédran et Pordic ont plus de 100 enfants bénéficiaires du CMG, alors que les communes du Sud de l'Agglomération ainsi que du Nord-Ouest (hormis Binic-Étables-sur-Mer) sont en dessous des 50 enfants.



↑ Nombre de places par commune

Un assistant maternel accueille en moyenne 3,5 enfants sur SBAA pour un volume hebdomadaire moyen de 23 h. 26 % d'entre eux travaillent plus de 432 h par mois, soit 3 enfants équivalent temps plein. Le salaire net moyen d'un assistant maternel sur SBAA est de 1 254€ net/mois.





Coût de l'accueil chez un(e) assistant(e) maternel(e) sur le territoire

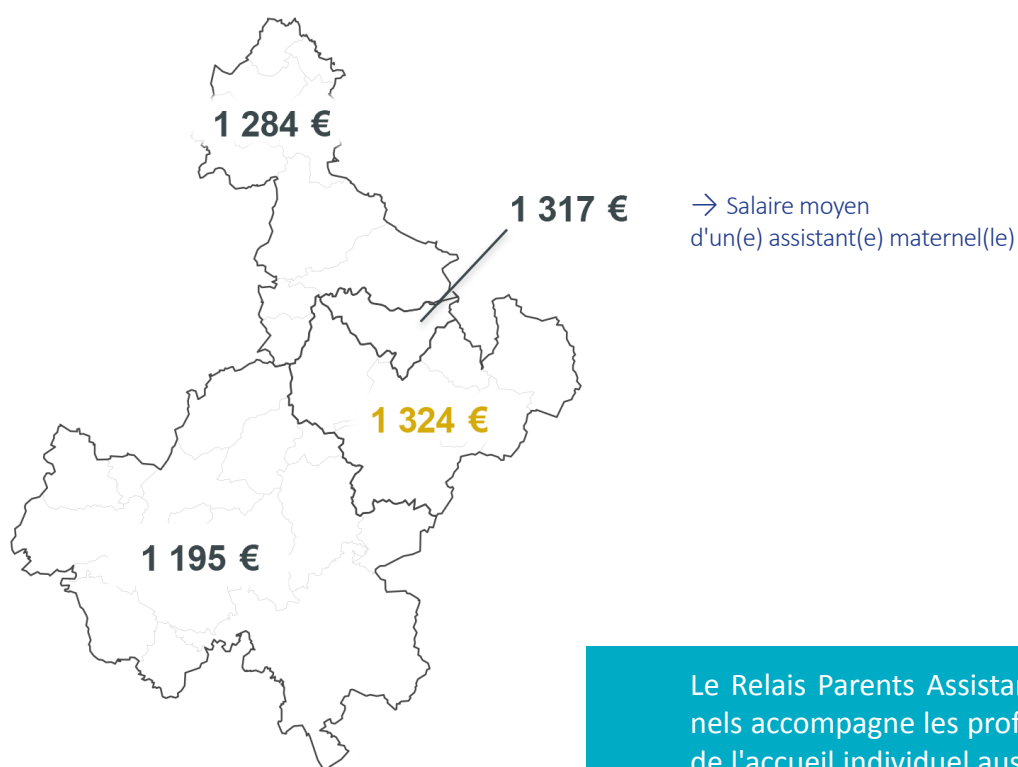
Salaire horaire net par heure : entre 2,80 € (3,64 € brut) et 4 € (5,20 € brut).

Indemnité d'entretien : 2,65 €/ 8 h par jour avec majoration au-delà : 3,08 € pour 9 h de garde (*tarif minimum imposé*), et au prorata pour les heures au-dessus (10 h = 3,37 € ...).

Indemnité repas du midi : entre 2,50 € et 3,50 € (*sans tarification minimum imposée*)

Indemnité goûté : entre 1 € et 1,50 € (*sans tarification minimum imposée*)*

* A titre indicatif : l'administration fiscale propose un montant forfaitaire de 4,80 € pour une journée d'accueil en 2018



Le Relais Parents Assistants Maternels accompagne les professionnels de l'accueil individuel aussi bien sur l'aspect juridique "métier" que sur la professionnalisation.

Le RPAM, c'est 7 antennes et 10 animatrices au plus près des usagers.

En conclusion, 2 399 enfants de moins de 3 ans accueillis à domicile en 2017.

A l'échelle de l'Agglomération, la répartition de l'offre d'accueil régulier à l'endroit du jeune enfant de moins de 3 ans présente un équilibre que l'on observe assez fréquemment sur des territoires comparables, 65% de l'offre est portée par l'accueil individuel.



3- LE TAUX DE COUVERTURE ET LA VISION PROSPECTIVE À L'HORIZON 2025

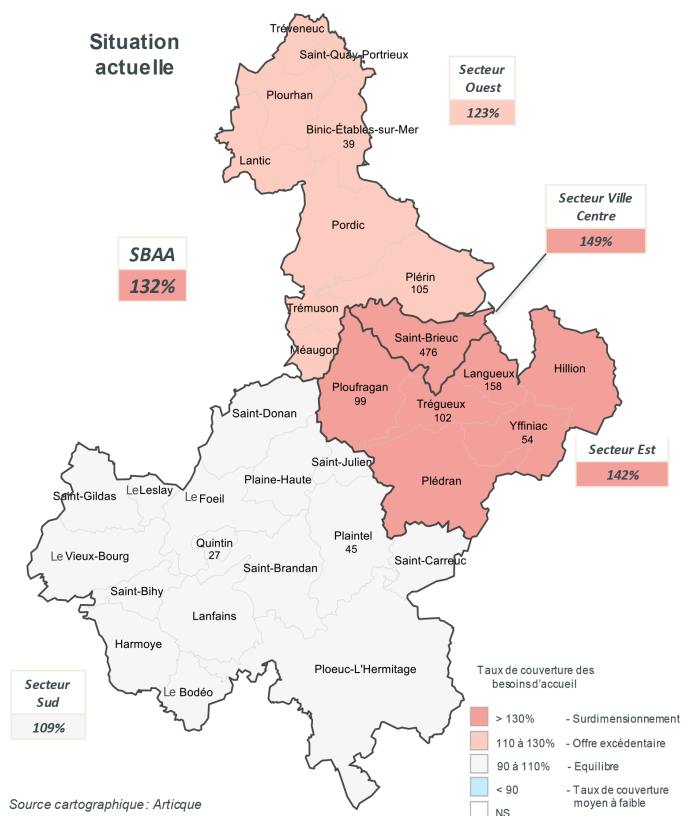
3-1 : Le taux de couverture actuel

Les différents scénarii produits par le diagnostic montrent que si les niveaux de couverture des besoins ne sont pas homogènes d'un point de vue communal, le taux de couverture à l'échelle de l'Agglomération atteint dans tous les cas plus de 100 % : suivant un scénario théorique (d'après les tendances actuelles), il atteint 130 % ; suivant un scénario « alternatif bas » incluant une hausse des besoins d'accueil

et une baisse du potentiel d'accueil des assistants maternels, il équivaut à 114 % ; suivant un scénario normé bas induisant une hausse des besoins d'accueil corrélée à une baisse du potentiel d'accueil des assistants maternels et de l'accueil collectif, il est de 109 %.

Néanmoins, certaines communes du territoire présentent tout de même un taux de couverture moyen à faible (inférieur à 90 %) - La Méaugon et cinq communes du secteur de Plaintel - tandis que neuf communes parviennent juste à l'équilibre - Hillion et huit communes des secteurs de Plaintel et Plérin.

Au regard des éléments de diagnostic, l'enjeu réside davantage dans un rééquilibrage de l'offre sur le secteur Sud afin d'offrir davantage de choix aux familles de ce secteur. Par contre, le développement d'une offre supplémentaire sur le secteur Ville Centre et sa première couronne risquerait de créer des concurrences fortes entre les modes d'accueil et d'accroître d'une part l'érosion du réseau des assistants maternels et d'autre part leur inactivité subie.

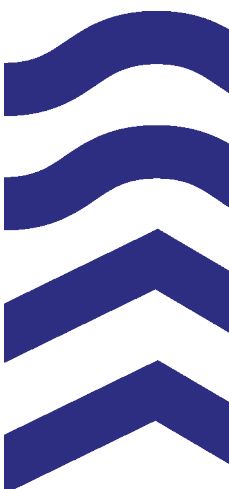


En conclusion

Si la situation est favorable à l'échelle du territoire, le secteur Sud est légèrement en retrait et mérite une attention particulière si toutefois des porteurs de projets se présentaient à nous.

Attention au développement des micro-crèches qui doit faire l'objet d'une vigilance particulière pour au moins deux raisons :

Il s'agit d'un mode d'accueil relativement onéreux et peu accessible pour les plus modestes. Il peut accroître en outre significativement la concurrence entre mode d'accueil sur les secteurs où l'offre est excédentaire.





3-2 : La vision prospective à l'horizon 2025

Une offre d'accueil globale excédant les besoins n'exonère pas de tensions au quotidien et pour l'avenir. Ce résultat nécessite donc une seconde lecture afin de tenir compte :

1/ De l'impact des phénomènes de saisonnalité

Une place peut être plus compliquée à trouver certaines périodes de l'année (septembre notamment) et les phénomènes de mobilité (recours à un mode d'accueil dû aux déplacements professionnels) peuvent générer une tension.

2/ De la demande des familles

Le premier choix des familles reste très souvent l'accueil collectif pour lequel l'Agglomération ne peut répondre totalement.

3/ De l'offre d'accueil actuelle du territoire qui ne répond pas aux enjeux d'accueil des familles précaires et en situation d'atypie, ou aux enfants porteurs de handicap.

4/ Du développement qui peut générer des besoins pour lesquels il conviendra de répondre :

- activité économique en progression sur certains territoires,
- développement de l'habitat,
- construction d'un nouveau collège à Yffiniac.

L'offre d'accueil ne peut donc être regardée à travers le seul prisme du dimensionnement.

Elle appelle des réflexions connexes portant, entre autres, sur la promotion des différents modes d'accueil.

Les résultats produits par le diagnostic ont vocation à constituer un outil de veille et d'aide à la décision.

Ils ne peuvent être interprétés comme une description absolument certaine de la situation actuelle en matière d'adéquation offre/besoins.



Secteur Ouest :

Une **offre suffisante** sur le territoire associée à une **perspective démographique à la baisse** ne nécessite pas de développer une offre supplémentaire

La faiblesse « relative » de l'offre collective devrait trouver une réponse dans l'accroissement de la taille du multi accueil de Plérin, le passage de la halte garderie de Binic-Etables en multi accueil et l'ouverture de la micro crèche sur Plérin Eleusis

Secteur Ville Centre :

Une offre assez largement excédentaire au regard des besoins estimés sur la ville.

Une situation qui amène à accentuer l'enjeu sur la **pérennisation des structures existantes** en maintenant un taux d'occupation élevé. L'ouverture des places à l'ensemble des enfants de l'agglomération apparaît opportune si celle-ci n'est pas déjà effective.

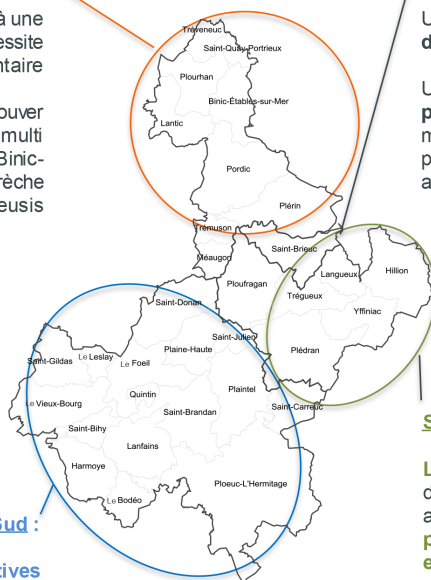
Secteur Sud :

Une offre suffisante à ce jour mais **les perspectives démographiques qui pourraient connaître une légère hausse amènent à observer une vigilance particulière.**

La création de quelques places collectives pourrait être envisagée à moyen terme (2 à 4 ans).

Secteur Est :

L'offre d'accueil apparaît très suffisante au regard des besoins. Les perspectives démographiques associées amènent à **positionner les enjeux sur la pérennisation du réseau d'assistantes maternelles et des EAJE existants.**



*La vision prospective à l'horizon 2025
(Cabinet d'étude TMO régions)*

En conclusion

Il apparaît pour aujourd'hui et à l'avenir que la couverture des besoins d'accueil du jeune enfant sur le territoire de l'Agglomération ne s'appréhende pas d'un point de vue quantitatif mais se pose davantage, à ce jour et pour l'avenir, sur des aspects d'équilibre et d'équité territoriale notamment dans l'accès aux différents modes d'accueil et la diversité de ceux-ci (atypie de situations - précarité, troubles du comportement, handicap, etc. - et d'horaires).

Si des porteurs de projets privés devaient se présenter à nous, il convient de fixer dans le cadre du schéma, des critères qui permettront de donner un avis consultatif quant à leur implantation.



4- LES ENJEUX IDENTIFIÉS ET LES ACTIONS PRÉCONISÉES

Pour ce deuxième schéma, il apparaît clairement que l'aspect quantitatif n'est pas une priorité à l'échelle du territoire. Le taux de couverture de l'offre d'accueil est largement suffisant même s'il n'est pas identique sur l'ensemble des secteurs.

Notre fil rouge se concentrera donc sur la réduction des inégalités qu'elles soient géographiques, économiques ou sociales, en proposant des services accessibles à tous et au plus près des usagers.

Le déploiement des actions portera sur :

- L'aspect qualitatif de l'offre d'accueil,
- L'accompagnement des familles dans leur fonction parentale en simplifiant leur parcours et en renforçant les services de proximité sur des secteurs moins bien dotés.
- L'accompagnement plus soutenu de certaines populations qui le nécessitent (familles en insertion professionnelle et enfants porteurs de handicaps).
- L'accompagnement des professionnels de la petite enfance (formation...).

Il s'agit également de renforcer le partenariat territorial.

Au regard des analyses menées, cinq grands enjeux se précisent et déclinent 23 actions.

Enjeu n° 1

GOUVERNANCE ET ANIMATION DE LA PETITE ENFANCE

Orientation

- Conforter le travail partenarial

Actions à poursuivre

1.1 Conforter et élargir les instances de gouvernance petite enfance :

- comité de pilotage petite enfance,
- comité technique restreint petite enfance.

1.2 Accompagner les porteurs de projets privés, collectifs ou individuels, en poursuivant les instances partenariales "Conseil Départemental, Saint-Brieuc Armor Agglomération et Caisse d'Allocations Familiales".

1.3 Conforter le partenariat Saint-Brieuc Armor Agglomération au sein du réseau départemental Parentalité.

Action nouvelle

1.4 Affiner la connaissance du territoire via la mise en place d'un observatoire local de la Petite enfance qui viendra nourrir l'observatoire départemental.



Enjeu n° 2

RÉPONDRE À LA DEMANDE D'ACCUEIL COLLECTIF

Orientations

- Faciliter la réflexion inter-EAJE sur l'ensemble du territoire.
- Favoriser l'interconnaissance des EAJE.
- Favoriser la transparence et l'information des familles concernant l'attribution des places en EAJE.
- Accompagner le développement des EAJE sur le territoire.



Actions à poursuivre

2.1 Renforcer l'accueil collectif par la création maîtrisée de places, répondant à des critères de besoin du territoire et définis conjointement avec la Caisse d'Allocations Familiales. (cf. fiche action 1.3).

Actions nouvelles

2.2 Réfléchir à des évolutions de fonctionnement harmonisés concernant :

- les commissions d'attribution des places, la communication aux familles, les places d'urgence, le public vulnérable et l'accueil des enfants en situation de handicap, la complémentarité entre EAJE intercommunales et communales, la place du relais au sein des instances,...

2.3 Proposer des programmes communs de formation entre EAJE et solliciter le CNFPT (ex : la question du handicap).

Enjeu n° 3

SOUTENIR L'ACCUEIL INDIVIDUEL DANS LE CADRE DU RPAM

Orientations

- Agir sur l'aspect qualitatif de l'accueil individuel, la professionnalisation
- Promouvoir les métiers de l'accueil individuel afin d'agir sur la pyramide des âges
- Accompagner les Maisons d'Assistants Maternels dans leur fonctionnement

Actions à poursuivre

3.1 Assistants maternels : poursuivre la mission « Formation Continue » au titre de l'accueil individuel et la mise en place annuelle de la semaine de formation continue.

3.2 Partenariat avec la Fédération des Particuliers Employeurs.

Actions nouvelles

3.3 Organiser une à deux rencontres/an avec les personnels des MAM (questions/réponses/apports de connaissance,...).

3.4 Organiser une campagne de promotion du métier d'assistant maternel.





Enjeu n° 4

FAVORISER L'ACCUEIL ATYPIQUE

Orientations

- Expérimenter des dispositifs souples d'accueil du jeune enfant pour les parents en situation d'insertion professionnelle.
- Accompagner et informer les parents d'enfants en situation de handicap.

Actions à poursuivre

4.1 Insertion : poursuivre l'accompagnement des publics en insertion via le dispositif Cap'AJE, le partenariat avec le Service Insertion Sociale et Professionnelle dans la cadre des forums de l'emploi et la plateforme Maison Du Département.

4.2 Handicap : EAJE intercommunaux : Conforter le partenariat avec la PMI et les organismes spécialisés concernant l'accompagnement des enfants en situation de handicap.

Actions nouvelles

4.3 Insertion : favoriser la garde des enfants (3 mois-12 ans) de parents en situation d'insertion professionnelle via un dispositif d'accueil souple, flexible et proche du domicile parental.

Travailler cette question dans le cadre des actions de la Convention Territoriale Globale. Relais garde d'enfants/seniors

4.4 Insertion : favoriser l'accueil en EAJE des enfants de parents en situation d'insertion professionnelle (emploi, formation).

Travailler cette question dans le cadre des actions de la CTG. % de places accompagnées d'un financement complémentaire CAF.

4.5 Handicap : soutenir la campagne nationale "Handicap-Agir tôt" au sein des services petite enfance du territoire.

Enjeu n° 5

ACCOMPAGNER LA FONCTION PARENTALE

Orientations

- Simplifier les démarches parentales en matière de Petite Enfance
- Accompagner la fonction parentale

Actions à poursuivre

5.1 Poursuivre le DAJE, dispositif d'accueil du jeune enfant (réunions collectives en soirée autour des modes d'accueil et des prestations).

5.2 Formaliser la mise en œuvre du LAEP itinérant (service commun) et penser un accueil des parents d'enfants de 4 à 6 ans.

5.3 Poursuivre les Rencontres Territoriales Petite Enfance sur le territoire (thématique reprise par les communes qui le souhaitent).

5.4 Poursuivre le soutien à la parentalité au sein des EAJE communaux et intercommunaux.

Actions nouvelles

5.5 Expérimenter un Guichet unique Petite Enfance dans le cadre de la CTG.

5.6 Promouvoir l'utilisation et la généralisation du site monenfant.fr aussi bien auprès des professionnels que des familles. L'intégrer au sein des missions complémentaires CAF.

5.7 Structurer un réseau Baby Sitting en lien avec les PIJ, les communes et le BIJ sur l'ensemble du territoire SBAA (*proposer une liste de Baby Sitter, donner un minimum de formation*).

Projet de territoire

2018 – 2030

SAINT-GILDAS
291 HAB.

LE LESLAY
153 HAB.

LE FŒIL
1 534 HAB.

LE VIEUX B O U R G
797 HAB.

QUINTIN
3 028 HAB.

SAINT-BIHY
246 HAB.

Landes
de Lanfains
LANFAINS
1 100 HAB.

ROSTRENNEN

LA HARMOYE
407 HAB.



LE B O D É O